

## Le Conseil d'Etat défend la nouvelle répartition des tâches avec les communes



Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella et Philippe Demierre: trois conseillers d'Etat sont venus défendre le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Jean-Baptiste Morel

# «Qui commande, paye»

« DOMINIQUE MEYLAN

**Votations** » Qui chapeaute et finance l'aide et les soins à domicile, les crèches ou les EMS? Pour le citoyen, il s'agit de prestations indispensables. Mais pour l'Etat et les communes, ce sont des coûts et des responsabilités qui sont actuellement partagés, pour ne pas dire emmêlés. Le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC), sur lequel les autorités travaillent depuis plus de dix ans, doit permettre d'éclaircir la situation. Le peuple fribourgeois se prononcera sur un premier volet le

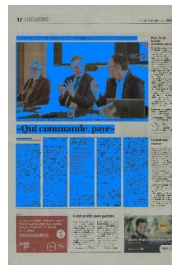
12 novembre.

S'il y a votation, c'est en raison de l'importance des montants. La facture finale est presque équilibrée, avec une augmentation des charges du canton estimée à 1,16 million de francs par année. Toutefois, en reprenant certains domaines, l'Etat voit ses dépenses brutes grimper de 75 millions. Pour compenser cette hausse, les communes reprendront le financement des prestations complémentaires, dont le coût est également évalué à plus de 70 mio.

**Du pouvoir aux communes**

Hier, face aux médias, le Conseil d'Etat a lancé la campagne du oui. Pour son président, Didier Castella, le DETTEC redonne de l'autonomie aux communes. «Qui commande, paye. C'est le meilleur moyen d'avoir la meilleure prestation au meilleur coût possible.» C'est une des bases du fédéralisme, poursuit le directeur des Institutions, de l'agriculture et des forêts: «Les communes sont le mieux à même de connaître les attentes de leur population.»

Ce premier paquet porte sur quatre volets: l'accueil extrafa-



miliaire, l'aide et les soins à domicile, les établissements médico-sociaux (EMS) et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Dans le détail, la gestion de l'aide et des soins à domicile sera transférée aux communes, tout comme son financement. Il en ira de même pour les structures d'accueil extrafamilial. Le coût des crèches ne va pas exploser, précise le directeur de la Santé et des affaires sociales, Philippe Demierre: «Les communes devront augmenter leur subvention d'un montant au moins équivalent à ce que l'Etat donne actuellement.»

## «Les communes sont les mieux à même de connaître les attentes de leur population»

Didier Castella

Le projet prévoit de confier aux seules communes le financement de l'accompagnement des personnes en EMS, tandis que l'Etat s'occupera de la prise

en charge du coût résiduel des soins. Dans le domaine du handicap, les institutions spécialisées et socio-éducatives ainsi que les familles d'accueil professionnelles resteront gérées par le canton, qui réglera la totalité de la facture.

Pour le citoyen, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt. Selon Philippe Demierre, il n'y a pas non plus de crainte à avoir sur une éventuelle disparité de l'offre, avec par exemple davantage de crèches dans un district: «L'Etat conserve son rôle de surveillance.»

Le DETTEC prévoit une réévaluation des conséquences financières après la mise en œuvre, ce qui permettra un rééquilibrage en cas de nécessité. Des corrections pourraient se faire à travers le 2<sup>e</sup> paquet du DETTEC, qui inclura probablement une bascule fiscale, précise Didier Castella. «Et les députés sont toujours très prompts à déposer des instruments parlementaires.»

### Le PS opposé

Au Grand Conseil, le DETTEC avait été accepté par 68 voix contre 29 et 4 abstentions. Le Parti socialiste s'y était opposé. Dans un communiqué, il annonce son intention de faire campagne pour le non. Selon le

PS, les communes seront désavantagées. Ce déséquilibre se serait encore accentué avec une décision récente des Chambres fédérales qui prévoit que le canton supporte entre 26,9% et 28,6% des soins en EMS, le reste étant financé par l'assurance-maladie. «Avec cette réforme, ce sont environ 45 millions de francs que l'Etat économise par rapport aux communes», dénonce le député socialiste Simon Zurich (Fribourg).

Lors des débats en plénum, l'évolution des prestations complémentaires avait suscité les mêmes inquiétudes. «On peut attendre des années, il y aura toujours un projet de réforme en cours. De manière générale, l'explosion des charges se situe au niveau du canton, pas des communes», réplique Didier Castella.

En organisant cette votation le jour du second tour de l'élection au Conseil des Etats, le canton s'assure une certaine participation. Quant à la gauche, elle pourrait y voir un moyen de mobiliser ses troupes. En cas de oui, ce 1<sup>er</sup> paquet entrera en vigueur début 2025. Les travaux en vue d'une nouvelle répartition des tâches dans le domaine des écoles et de la pédagogie spécialisées commenceront dès le verdict populaire connu. »